

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT TENUE, CONFORMÉMENT À LA LOI, LE :

MARDI 25 NOVEMBRE 2025, À 16:30 HEURES

À L'ÉDIFICE CENTRE MUNICIPAL LOUIS-ARMAND-SAVARIA, SITUÉ AU 1580, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL À SAINTE-JULIE, PROVINCE DE QUÉBEC

Étaient présents :

Madame Maud Allaire	Présidente et Déléguée de la Ville de Contrecoeur
Monsieur Daniel Picard	Délégué de la Ville de Beloeil
Monsieur Daniel Plouffe	Délégué de la Municipalité de Calixa-Lavallée
Monsieur Patrick Marquès	Délégué de la Ville de Carignan
Madame Alexandra Labbé	Déléguée de la Ville de Chambly
Madame Magalie Taillon	Déléguée de la Ville de McMasterville
Monsieur Marc-André Guertin	Délégué de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Madame Mélanie Villeneuve	Déléguée de la Ville d'Otterburn Park
Monsieur Jacques Ladouceur	Délégué de la Ville de Richelieu
Monsieur Simon Lacoste	Délégué de la Ville de Saint-Amable
Madame Kim Méthot	Déléguée de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Madame Marilyn Nadeau	Déléguée de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
Monsieur Mario Lemay	Délégué de la Ville de Sainte-Julie
Monsieur Sylvain Casavant	Délégué de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale	Délégué de la Municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil
Madame Geneviève Labrecque	Déléguée substitut de la Ville de Varennes
Madame Katherine R. L'Heureux	Déléguée de la Municipalité de Verchères

Formant le quorum requis sous la présidence de Madame Maud Allaire.

Étaient également présents :

Monsieur Marco Carrier	Directeur de police
Monsieur Pascal Smith	Directeur secrétaire-trésorier
Madame Marie-Claude Veilleux	Greffière-adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 octobre 2025;
4. Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 8 octobre 2025;
5. Ressources humaines – Résolutions;
 - 5.1 Ratification d'embauches

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

- 5.2 Départs volontaires
- 5.3 Départ à la retraite – Agent à la patrouille
- 6. Administration et finances – Résolution;
 - 6.1 Contrat avec Emergentsys – Renouvellement
 - 6.2 Demande de prix 2026-R-003 pour l'achat de bottes et chaussures pour l'année 2026
 - 6.3 Demande de prix 2026-R-002A pour les équipements policiers 2026
 - 6.4 Demande de prix 2026-R-018 pour les munitions 2026
 - 6.5 Adoption de la liste des comptes à payer
- 7. Avis de motion – Projets de règlements – Politiques – Adoption;
- 8. Dépôt de documents;
 - 8.1 Correspondance – Aucun document déposé
 - 8.2 États financiers au 30 septembre 2025
 - a) État des activités de fonctionnement
 - b) État des activités d'investissement
 - c) Bilan
 - 8.3 Tableau des mouvements de personnel
 - 8.4 Tableau des effectifs
- 9. Varia;
- 10. Période de questions;
- 11. Clôture de la séance.

POINT 1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La Présidente déclare la séance ouverte. Il est 16:31 heures. Elle souhaite la bienvenue aux nouveaux élus et débute la rencontre par un tour de table où chacun se présente au conseil.

CA-25-2999 **POINT 2** **RÉSOLUTION** **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que déposé au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-3000 **POINT 3** **RÉSOLUTION** **Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 octobre 2025**

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2025;

ATTENDU l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et l'article 201 du Code Municipal du Québec;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Marquès
APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 octobre 2025 par le Conseil d'Administration soit et est approuvé tel que présenté au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-3001

POINT 4

RÉSOLUTION

Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 8 octobre 2025

ATTENDU que chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif du 8 octobre 2025;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin
APPUYÉ PAR Madame Alexandra Labbé

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'Administration :

- prenne acte du procès-verbal du Comité Exécutif du 8 octobre 2025;
- entérine les décisions prises par le Comité Exécutif lors de la réunion du 8 octobre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5

RESSOURCES HUMAINES – RÉSOLUTIONS

CA-25-3002

POINT 5.1

RÉSOLUTION

Ratification d'embauches

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher des policiers auxiliaires;

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher une préposée aux communications surnuméraire;

ATTENDU que le comité de sélection, pour les postes de policiers auxiliaires, a retenu la candidature de :

- Antoine Lajeunesse
- Zachary Lavallée
- Charles Roy
- Alexandra Bernier

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que le comité de sélection, pour le poste de préposée aux communications surnuméraire, a retenu la candidature de :

- Léa Hamelin

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ PAR Madame Magalie Taillon

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER l'embauche des personnes suivantes, à compter du 11 novembre 2025, à titre de policiers auxiliaires de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Antoine Lajeunesse
- Zachary Lavallée
- Charles Roy
- Alexandra Bernier

DE RATIFIER l'embauche de la personne suivante, à compter du 17 novembre 2025, à titre de préposée aux communications surnuméraire de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Léa Hamelin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-3003

POINT 5.2 RÉSOLUTION Départs volontaires

ATTENDU que les personnes suivantes ont quitté volontairement leur emploi d'agentes auxiliaires :

- Aurélie Desjourdy
- Laurence Bélanger

ATTENDU que la personne suivante a quitté volontairement son emploi d'agent :

- Jérémy Thériault

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer par résolution ces fins d'emplois ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Lacoste
APPUYÉ PAR Madame Alexandra Labbé

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme agente auxiliaire et DE LA RENDRE effective au 11 novembre 2025 :

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

- Aurélie Desjourdy

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme agente auxiliaire et DE LA RENDRE effective au 17 novembre 2025 :

- Laurence Bélanger

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme agent et DE LA RENDRE effective au 20 novembre 2025 :

- Jérémy Thériault

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-3004

POINT 5.3 RÉSOLUTION

Départ à la retraite – Agent à la patrouille

ATTENDU la décision de Monsieur Steeve Larouche, après plus de trente-trois (33) années de service, de prendre sa retraite;

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, précisant la fin d'emploi de Monsieur Steeve Larouche au 30 novembre 2025;

ATTENDU que Monsieur Steeve Larouche est agent à la patrouille au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Lemay
APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi, au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, de Monsieur Steeve Larouche et de la rendre effective au 30 novembre 2025;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 6 ADMINISTRATION ET FINANCES – RÉSOLUTIONS

CA-25-3005

POINT 6.1 RÉSOLUTION Contrat avec Emergensys – Renouvellement

ATTENDU que l'entreprise Emergensys assure le service d'entretien des communications radio et répartition des appels de la Régie intermunicipale de Police Richelieu Saint Laurent depuis la prise en charge;

ATTENDU que les logiciels nécessaires aux communications radio et à la répartition des appels ont été acquis de l'entreprise Emergensys;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que l'article 573.2, 9° L.C.V permet à la Régie dans de telles circonstances de déroger aux règles d'adjudication des contrats municipaux puisque l'objet du contrat à renouveler est l'entretien d'équipements spécialisés par le fabricant;

ATTENDU l'expertise de l'entreprise Emergensys et surtout sa connaissance du système de la Régie;

ATTENDU que la Régie, principalement en ce domaine, doit être convaincue que les techniciens et programmeurs de l'entreprise responsables de l'entretien des communications du Centre d'Appels d'Urgence connaissent à la perfection les logiciels pour intervenir rapidement lors de défauts ou de situations d'urgence;

ATTENDU l'article 573.2, 6° L.C.V qui crée une exception au régime d'adjudication des contrats municipaux lorsqu'il s'agit de la fourniture de services dont l'objet « *découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des logiciels, progiciels ou logiciels existants* »;

ATTENDU que le contrat d'entretien liant la Régie et Emergensys prend fin le 31 décembre 2025;

ATTENDU le libellé du contrat proposé pour l'année 2026 et ce, pour un coût annuel total de 217 609,10 \$ plus les taxes applicables, représentant une augmentation de 8% par rapport à l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Katherine R. L'Heureux
APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise Emergensys Solutions Inc., pour l'année 2026, le contrat d'entretien des systèmes informatiques, communications radio et répartition des appels de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

D'AUTORISER le paiement d'une somme de 217 609,10 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise Emergensys pour ledit contrat d'entretien;

D'AUTORISER le paiement de cette somme par versements mensuels;

D'AUTORISER le Directeur secrétaire-trésorier, Monsieur Pascal Smith ou, en son absence, le Responsable des technologies de l'information et des télécommunications, Monsieur Nicolas Azoulay, à signer ledit contrat d'entretien;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-3006

POINT 6.2 RÉSOLUTION

Demande de prix 2026-R-003 pour l'achat de bottes et chaussures pour l'année 2026

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent doit, afin de respecter l'article 30 de la convention collective intervenue avec la Fraternité, disposer d'articles vestimentaires notamment de bottes

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

et de chaussures pour répondre aux besoins des policiers et policières pour l'année 2026;

ATTENDU que la Régie a procédé, à une demande de prix, auprès de trois (3) entreprises à savoir :

- Distribution Élite Canada (Delson, Québec);
- Prefair Imrico Ltée (Beloeil, Québec);
- Uniform Works (Dartmouth, Nouvelle-Écosse).

ATTENDU que deux (2) propositions ont été déposées;

ATTENDU que lesdites propositions étaient conformes aux exigences demandées;

ATTENDU le tableau préparé par Madame Nancy Prévost, Acheteur, dressant la comparaison des prix soumis pour chacun des items distinctivement;

ATTENDU le rapport de Madame Prévost faisant état que l'entreprise « *Prefair Imrico Ltée* » est la plus basse proposition pour tous les items;

ATTENDU que la dépense correspondant à la plus basse proposition pour les bottes et chaussure est de 44 492,79 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que ces dépenses sont conformes au cadre budgétaire établi pour 2026 plus particulièrement aux postes financiers numéros 02-210-94-651 et 02-210-94-652;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Magalie Taillon
APPUYÉ PAR Madame Geneviève Labrecque

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise « *Prefair Imrico Ltée* » le contrat pour l'achat de bottes et chaussures pour un prix de 44 492,79 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la Directrice des finances et de la trésorerie ou, en son absence, le Directeur secrétaire-trésorier à effectuer lesdits achats et à signer tous les documents pertinents à ces transactions;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-3007

POINT 6.3

RÉSOLUTION

Demande de prix 2026-R-002A pour les équipements policiers 2026

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent doit, afin de respecter l'article 30 de la convention collective intervenue avec la Fraternité, disposer d'uniformes, équipements et indemnité vestimentaire pour répondre aux besoins des policiers et policières pour l'année 2026;

ATTENDU que la Régie a procédé à une demande de prix auprès de cinq (5) fournisseurs à savoir :

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

- Prefair Imrico Ltée (Beloeil, Québec);
- Uniform Works (Dartmouth, Nouvelle-Écosse).
- Distribution Élite Canada Inc. (St-Mathieu de La Prairie, Québec)
- Rampart International Corp (Ottawa, Ontario)
- Distribution Concept Plus (Saint-Constant, Québec)

ATTENDU que la demande de prix a été divisée en vingt-six (26) items, en fonction des différents achats qui doivent être effectués;

ATTENDU que quatre (4) propositions ont été déposées;

ATTENDU que lesdites propositions étaient conformes aux exigences demandées;

ATTENDU le tableau préparé par Madame Nancy Prévost, Acheteur, dressant la comparaison des prix soumis pour chacun des items distinctivement;

ATTENDU le rapport de Madame Prévost faisant état que l'entreprise « *Prefair Imrico Ltée* » est la plus basse proposition pour les items 2, 7, 11, 12, 13, 17, 19, 23, 24, 25 et 26 pour un montant de 9 892,40 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU le rapport de Madame Prévost faisant état que l'entreprise « *Prefair Imrico Ltée* » est la plus basse proposition pour les items 3, 4, 15 et 16 en appliquant la politique d'achat local pour un montant de 6 399,59 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU le rapport de Madame Prévost faisant état que l'entreprise « *Distribution Élite Canada Inc.* » est la plus basse proposition pour les items 5, 9, 10, 14, 18, 21 et 22 pour un montant de 12 007,05 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU le rapport de Madame Prévost faisant état que l'entreprise « *Rampart International Corp* » est la plus basse proposition pour les items 1, 6 et 20 pour un montant de 3 805,15 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU le rapport de Madame Prévost faisant état que l'entreprise « *Distribution concept plus* » est la plus basse proposition pour l'item 8 pour un montant de 479,60 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que ces dépenses sont conformes au cadre budgétaire établi pour 2026 plus particulièrement aux postes financiers numéros 02-210-94-651 et 02 210-94-652;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Kim Méthot
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER le contrat pour l'achat de différents équipements pour les policiers-policières pour l'année 2026, aux entreprises suivantes pour chacun des items, soit :

- Items 2, 7, 11, 12, 13, 17, 19, 23, 24, 25 et 26: à *Prefair Imrico Ltée* pour un montant de 9 892,40 \$ plus les taxes applicables;
- Items 3, 4, 15 et 16: à *Prefair Imrico Ltée* pour un montant de 6 399,59 \$ plus les taxes applicables;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

- Items 5, 9, 10, 14, 18, 21 et 22 à *Distribution Élite Canada* pour un montant de 12 007,05 \$ plus les taxes applicables;
- Items 1, 6 et 20 à *Rampart International Corp* pour un montant de 3 805,15 \$ plus les taxes applicables;
- Item 8 : à *Distribution concept plus* pour un montant de 479,60 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la Directrice des finances et de la trésorerie ou, en son absence, le Directeur secrétaire-trésorier à effectuer lesdits achats et à signer tous les documents pertinents à ces transactions;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-3008

POINT 6.4

RÉSOLUTION

Demande de prix 2026-R-018 pour les munitions 2026

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent doit se procurer des cartouches de service et de pratique pour l'année 2026;

ATTENDU que la Régie a procédé à une demande de prix auprès de six (6) fournisseurs à savoir :

- Distribution Élite Canada Inc. (St-Mathieu de La Prairie, Québec)
- Les Industries Centaures Ltée (Laval, Québec)
- Rampart international (Ottawa, Ontario)
- CRAFTM (Lachine, Québec)
- Facta Global (Montréal, Québec)
- Axon Safety Canada (Toronto, Ontario)

ATTENDU que la demande de prix a été divisée en dix-huit (18) items, en fonction des différents types de munitions dont la Régie doit se procurer;

ATTENDU que cinq (5) propositions ont été déposées;

ATTENDU que lesdites propositions étaient conformes aux exigences demandées;

ATTENDU le tableau préparé par Madame Nancy Prévost, Acheteur, dressant la comparaison des prix soumis pour chacun des items distinctivement;

ATTENDU le rapport de Madame Prévost faisant état que l'entreprise « *Les industries Centaure* » est la plus basse proposition pour les items 1, 2, 3, 6 et 7 pour un montant de 31 315,00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU le rapport de Madame Prévost faisant état que l'entreprise « *Facta Global* » est la seule proposition pour les items 4, 8, 9 et 10 pour un montant de 9 161,00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU le rapport de Madame Prévost faisant état que l'entreprise « *CRAFTM* » est la plus basse proposition pour l'item 5 pour un montant de 20 058,30 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU le rapport de Madame Prévost faisant état que l'entreprise « *Distribution Élite Canada Inc.* » est la plus basse proposition pour les items 11 à 16 pour un montant de 1 653,47 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU le rapport de Madame Prévost recommandant de retenir la proposition de « *Axon Safety Canada* » de gré à gré pour les items 17 et 18 pour un montant de 44 950,00 \$ plus les taxes applicables;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale
APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER le contrat pour l'achat des différents types de munitions pour l'année 2026, aux entreprises suivantes pour chacun des items, soit :

- Items 1, 2, 3, 6 et 7 à *Les Industries Centaure* pour un montant de 31 315,00 \$ plus les taxes applicables ;
- Items 4, 8, 9 et 10 à *Facta Global* pour un montant de 9 161,00 \$ plus les taxes applicables;
- Item 5 à *CRAFM* pour montant de 20 058,30 \$ plus les taxes applicables;
- Items 11 à 16 à *Distribution Élite Canada Inc.* pour un montant de 1 653,47 \$ plus les taxes applicables;
- Items 17 et 18 à *Axon Safety Canada* pour un montant de 44 950,00 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la Directrice des finances et de la trésorerie ou, en son absence, le Directeur secrétaire-trésorier à effectuer lesdits achats et à signer tous les documents pertinents à ces transactions;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-3009

POINT 6.5

RÉSOLUTION

Adoption de la liste des comptes à payer

ATTENDU les listes des comptes à payer incluant les registres de chèques et les listes des paiements manuels déposées séance tenante aux points 6.5 a) et b);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Lemay
APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU :

QUE les comptes à payer, pour un total de 2 312 301,84 \$ soient acceptés et que la Directrice des finances et de la trésorerie ou, en son absence, le Directeur secrétaire-trésorier, soit autorisé à en faire les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 7

AVIS DE MOTION – PROJETS DE RÈGLEMENTS – POLITIQUES – ADOPTION

Aucun sujet n'est traité.

POINT 8
DÉPÔT DE DOCUMENTS

POINT 8.1
CORRESPONDANCE – AUCUNE CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été déposée

POINT 8.2
ÉTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2025

Le Directeur secrétaire-trésorier commente la documentation déposée pour les premiers neuf (9) mois de l'année.

POINT 8.3
TABLEAU DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Il est procédé au dépôt du tableau des mouvements de personnel.

POINT 8.4
TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est procédé au dépôt du tableau des effectifs.

POINT 9
VARIA

Aucun sujet additionnel n'est traité.

POINT 10
PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

CA-25-3010

POINT 11
RÉSOLUTION
Clôture de la réunion

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PASCAL SMITH
Directeur secrétaire-trésorier

MAUD ALLAIRE
Présidente